

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12 mai 2022

Date de la séance : 18 mai 2022 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 6

Absents : 4

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Florian CATINOT procuration à M. Sébastien MORIN - M. Pierre FERNAND procuration à Mme Margaux FOURTIN - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Jean-Paul PRESLE.

Absente : Mmes Nastascia ACCOT - Sandrine BONNET - M. Ludovic DEPLAGNE - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N°22/05/18/006**OBJET : Régularisation du foncier rue de la Soie : cession à M. TEIXEIRA.**

Afin de poursuivre la régularisation du foncier de la rue de la Soie (cf. délibération du 2 février 2022 N°22/02/02/005), Monsieur PRESLE indique qu'il est maintenant nécessaire de prendre en charge la situation concernant M. TEIXEIRA.

En effet, dans le cadre des aménagements de voirie de la rue de la Soie, un alignement a été imposé par la commune le 12 Mai 2010 dans le but de diminuer la largeur de voie (annexe 1 - arrêté d'alignement). De fait, un bornage et un déclassement de l'espace public ont été effectués à cette date.

Ainsi, deux parcelles communales ont été créées en bord de voie :

- la parcelle AC153 de 31 m² (divisée le 15 Juin 2021 et cédée lors du Conseil Municipal du 2 Février 2022),
- la parcelle AC154 de 21 m², restée propriété de la commune.

En parallèle de cet alignement, Madame GOLFIER Hélène, propriétaire de la parcelle AC95, l'avait divisée en deux lots afin d'en céder un à M. TEIXEIRA pour la réalisation d'une maison individuelle (annexe 2-plan de bornage et de division AC95) :

- 1^{er} lot, parcelle AC150 propriété de Mme GOLFIER Hélène, redivisée le 15 Juin 2021 pour une autre vente,
- 2^{ème} lot, parcelle AC152 propriété de M. Lionel TEIXEIRA, sise 7, rue de la Soie.

La cession par la commune de parcelle AC154 à M. Lionel TEIXEIRA aurait dû intervenir au moment de la vente en 2011. Monsieur PRESLE indique qu'il est aujourd'hui nécessaire de régulariser cette situation. Il propose donc au Conseil Municipal, tout en spécifiant que ce point présenté à la commission « urbanisme » lors de sa séance du 9 mai 2022, a reçu un avis favorable :

- de se prononcer favorablement sur la vente de la parcelle susvisée,
- de céder à l'euro symbolique la parcelle AC154 à M. Lionel TEIXEIRA,
- d'autoriser le Maire, ou l'adjoint à l'urbanisme à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,
- d'informer tous les services de l'Etat de cette mise à jour cadastrale.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibérations.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	25 MAI 2022
Reçu en préfecture le	25 MAI 2022
La Directrice Générale des Services,	
	
Caroline SOULIGOUX.	